



Compte-rendu CT exceptionnel du 16 octobre 2018 (en présentiel)

Direction : Monsieur Richard Decottignies, Directeur - Monsieur Edouard Perrier, Directeur adjoint - Madame Éloïse Petit, Cheffe de cabinet - Monsieur Grégory Caunac, adjoint chef DRH - Madame Laure Cataldi, Chargée de mission RH.

Représentants du personnel :

UNSA/CFDT : Monsieur Jacques Langlois, Madame Sylvie Toudic, Madame Magali Bargain, Madame Valérie Julou, Madame Maïté Lessirard, Madame Cathy Provost (titulaires).
Madame Valérie Daumont (suppléante).

CGT/FSU : Madame Nelly Combes-Besnard, Monsieur Olivier Droff, Madame Sophie Henné, Monsieur Christian Candalh (titulaires).

Secrétaire de séance : Sylvie Toudic (UNSA-UPPAMer)

Début de séance : 13h45

Le Directeur confirme que les questions diverses ne seront pas abordées pendant ce CT mais traitées au prochain CT le 15 novembre 2018.

Déclaration liminaire :

L'UNSA-UPPAMer a attiré l'attention de la Direction sur la dégradation des conditions de travail au sein de l'Etablissement notamment à la PFS, le SDSI et le CCMA.

Le Directeur en est conscient, de nombreux recrutements sont en cours et une mise à jour sera effectuée sur l'intranet, des postes restés vacants.

Décret-liste :

Le projet concerne 13 catégories d'emplois recensés pour des recrutements en CDI sur des postes bien précis répondant à des compétences spécifiques.

Nous avons évoqué qu'il fallait être vigilant sur ce mode de recrutement pour ne pas pénaliser le parcours professionnel des agents fonctionnaires de l'Etablissement (promotions).

Ce point sera à nouveau présenter au prochain CT de novembre.



Dématérialisation des processus et adresse unique :

L'adresse unique implique la création d'un pôle d'acquisition unique pour l'ensemble des courriers entrants maladie et vieillesse. Chaque site sera également équipé de stations de numérisation permettant la post-indexation.

Le positionnement géographique du pôle d'acquisition unique sera probablement sur le site de Lorient. Ce choix découle du transfert de certaines missions du CPM de Lorient vers le CPM de Saint-Malo permettant ainsi la finalisation de la spécialisation des CPM et de la création à terme de la branche ATMP à Lorient.

Ce point sera à nouveau présenter au prochain CT de novembre.

Transfert du recouvrement de l'ACOSS et nouvelles modalités de déclarations sociales :

A terme le CCMA ne conservera plus que certaines missions :

- Le reclassement et le surclassement ;
- La mobilité internationale (article 26) ;
- Le stock (rectifications des services sur 5 ans) et la taxation des COM ;
- La mission de conseil auprès de certains armateurs.

Soit environ 15 agents.

Complément indemnitaire annuel (CIA) :

Les agents éligibles aux CIA sont ceux bénéficiant du RIFSEEP, présents au moins 6 mois sur l'année 2018. Ce dispositif concerne 209 agents. Les montants sont déterminés par catégorie d'emplois et grade. Les critères retenus tiennent compte de l'engagement et la manière de servir en lien avec l'EPEF.

Les montants de référence alloués par agents sont :

Catégorie A (2^{ème} et 3^{ème} niveau) : 900 euros

Catégorie A (1^{er} niveau) : 800 euros

Catégorie B : 430 euros

Catégorie C : 200 euros

Le versement du CIA pourrait intervenir sur la paie de décembre sous réserve de l'accord des tutelles et de la CGEFI.

Vote :

UNSA/CFDT : 6 voix pour

CGT/FSU : 4 voix contre

Arbre de Noël :

Le Directeur a annoncé que les montants octroyés pour les festivités de Noël sont :

- 50 euros par agent pour le repas ;
- 50 euros de carte cadeau par enfant et également 15 euros par enfant pour le goûter. Ces 15 euros sont versés pour compenser le prélèvement des cotisations sociales sur les cartes cadeaux pour les années de 2017 et 2018.

Fin de séance : 17h45